



Syndicat
de la Diège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE LA DIÈGE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de l'exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LIGNAREIX, sous la Présidence de M. Jean-François MICHON.

PRESENTS : BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, DEVEDEUX Jean-Paul, LE GALL Nathalie, LEGATHE Jean-Louis, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël (suppléant de MONTIGNY Pascal)

ABSENTS : BARRIER Jean-Baptiste

SECRETAIRE DE SEANCE : LE GALL Nathalie

Date de convocation : 23/10/2024

Membres en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0
-------------------------	--------------	-------------	----------	------------

Référence DIÈGE :	2024-10-29-09
Objet :	Tarif de l'assainissement collectif – Année 2025

Monsieur le Vice-Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du comité syndical les tarifs suivants pour l'année 2025 :

Pour les communes d'Eygurande, Merlines, Monestier-Merlines :

Part fixe :	84,00 €
Part variable :	2,80 €/m ³

Pour la commune de Saint-Rémy :

Part fixe :	71,40 €
Part variable :	2,38 €/m ³

Monsieur le Vice-Président rappelle que la commune de Saint-Rémy est toujours dans une phase de lissage (tarifs uniformes en 2027). Pour l'année 2025, les tarifs des abonnés de Saint-Rémy correspondent à 85% des tarifs appliqués pour le reste du territoire.

Monsieur le Vice-Président rajoute que les eaux pluviales ont un impact significatif sur le système d'assainissement d'Eygurande, Merlines et Monestier-Merlines et qu'il a été discuté avec ces trois communes la mise en place d'une participation. En effet, les abonnés du service d'assainissement collectif des eaux usées du Syndicat de la Diège n'ont pas à subir les conséquences financières liées à des dysfonctionnements du réseau d'eaux pluviales (géré par les communes) de façon excessive.

Monsieur le Vice-Président précise que les conseils municipaux n'ont pas encore délibéré concernant cette participation et explique que, si les trois communes concernées valident la mise en place d'une participation, les tarifs concernant l'assainissement collectif pour l'année 2025 seraient ramenés à :

Pour les communes d'Eygurande, Merlines, Monestier-Merlines :

Part fixe :	84,00 €
Part variable :	2,20 €/m ³

Pour la commune de Saint-Rémy :

Part fixe :	71,40 €
Part variable :	1,87 €/m ³

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 019-200078947-20241029-2024_10_29_09-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :

- **DECIDENT** de fixer le tarif de l'assainissement collectif, pour l'année 2025, comme défini ci-dessus.

Fait et délibéré à MONESTIER-MERLINES,
Le 29/10/2024
Le Vice-Président du Syndicat,
Jean-François MICHON

